

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 28 septembre 2021

Report des élections à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Guyane

Sur avis de la préfecture, après consultation des responsables des deux listes déclarées et afin de consolider les différentes étapes du processus électoral en cours, Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la relance, a décidé de reporter les élections à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Guyane initialement prévues du 1er au 14 octobre 2021, comme l'y autorise l'article 3-2° du décret n°99-433 du 27 mai 1999 applicable à cette élection.

Ce report nécessitera l'ouverture d'une nouvelle période de déclaration des candidatures.

La durée de l'élection reportée ne peut être supérieure à quatre mois.

Le nouveau calendrier électoral et modalités de ce scrutin seront communiqués dès qu'ils auront été fixés par le ministre de l'économie, des finances et de la relance, en charge des élections aux Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr www.guyane.gouv.fr